

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 22 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Michaël ROGER et Daniel ENGUEHA adjoints

Ms Vincent PICARD, Matthieu CUCU, Pascal MORAZIN et Mmes Michèle DESVAUX, Magalie JOSSEAUME formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Charly MEYER et Yann POTIER

Absents excusés : Mmes Anaïs GUESNET et Solène BEAUDOUIN

Procuration : Mme Solène BEAUDOUIN a donné procuration à Mme Jacqueline HIBON

Mme Anaïs GUESNET a donné procuration à M. Eric QUINTON

Secrétaire de séance : Mme Magalie JOSSEAUME

Date de convocation : 14/05/2024

Présents : 9 Votants : 11

Date d'affichage : 14/05/2024

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 10 avril 2024.

Approbation à l'unanimité.

NUMERO DE LA DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
24.05.01	ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS	ACCEPTÉE
24.05.02	GROUPEMENT DE COMMANDE CAMSMN : DIAGNOSTIC EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES	ACCEPTÉE
24.05.03	REGLEMENT DU CIMETIERE : PLAQUE ET GRAVURE JARDIN DU SOUVENIR	ACCEPTÉE

DENOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (dénomination des voies et des lieux-dits, numérotation des constructions), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts, revêt un intérêt majeur. Il améliore les services aux citoyens et aux entreprises : intervention des secours, livraison du courrier, raccordement à la fibre optique, etc.

Lors de sa séance du 1^{er} février 2023 (délibération n°23.02.03), le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination des voies et lieux-dits et de la numérotation des constructions.

Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales et des lieux-dits, sur laquelle il vous est proposé de vous positionner.

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,
- La délibération n° 23.02.03 du 1^{er} février 2023, par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits et à la numérotation des constructions de la commune d'une part, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre d'autre part.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident

- D'adopter et de valider les dénominations des voies et lieux-dits suivantes, telles que présentées dans le tableau et sur la carte, en annexe de la présente délibération ;

Pièces en annexe

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ETUDE DE DIAGNOSTIC DE RESEAUX

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie concernant la réalisation d'une étude de diagnostic eaux pluviales et eaux usées visant à identifier les volumes collectés et les défauts structurels. L'agence de l'eau Seine Normandie accompagne la CAMSMN à hauteur de 80% si l'étude porte sur le volet eaux pluviales contre 50% sans ce volet.

La communauté d'agglomération demande aux conseillers s'ils souhaiteraient intégrer un groupement de commande pour cette étude.

Après délibération, les conseillers décident, à l'unanimité, d'intégrer le groupement de commande.

REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de revoir le règlement du cimetière en ce qui concerne la gravure sur la stèle du jardin du souvenir.

Après présentation de Mme HIBON, les conseillers décident, à l'unanimité, de :

- Vente de la plaque (8cm en hauteur par 10cm en largeur) par la Mairie avec un coût pour la famille de 40,00 €
- Gravure en lettres droites dorées d'une hauteur maximale de 2.5 cm. Plaque gravée et posée par un professionnel à la charge de la famille

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du PETR concernant l'instruction des demandes d'autorisation préalable pour les enseignes et la publicité lumineuse et le traitement des déclarations préalables pour l'installation, la modification et le remplacement des publicités, des pré-enseignes. Après consultation, les conseillers décident que les dossiers seront traités par le secrétariat de la commune.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Manche informant du montant total de la part communale des titres de taxes d'aménagement qui s'élève à 2 808 €.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme BEAUDOUIN a réitéré sa demande d'isolation extérieure du logement Rue de Montgermont qu'elle loue à la commune. La commission logement va évaluer la faisabilité du projet.
- Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande d'implantation d'un distributeur automatique de sandwiches auprès de la boîte à livres. Les conseillers émettent un refus : pas d'accès à l'électricité et potentielle concurrence au commerce le Bacillais.

FIN DE SEANCE A 22H25

Le Maire
Eric QUINTON



Le secrétaire
Magalie JOSSEAUME

